

CRITÈRES ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE



PARCOURS VACANCES 2018 SOUTENIR LE DÉPART DES JEUNES EN AUTONOMIE

LE DISPOSITIF

Depuis 2002, l'association Vacances Ouvertes propose le dispositif Parcours Vacances à destination des jeunes de 16 à 30 ans accompagnés dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Ce dispositif permet aux jeunes de bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 180€ par personne et de l'accompagnement d'un professionnel pour monter un projet de départ en vacances.

Depuis sa création, plus de **28 000 jeunes** ont déjà pu expérimenter l'autonomie en partant en vacances sans accompagnement et en organisant eux-mêmes leur séjour.

LES STRUCTURES PARTENAIRES ET LE PUBLIC CIBLE

Le dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans dont les difficultés d'insertion sociale et professionnelle les éloignent encore plus fortement du départ en vacances et des loisirs en général et pour qui un accompagnement dans leur parcours d'insertion est nécessaire.

Le dispositif est relayé par près de 152 structures sur tout le territoire. Sont concernés :

- le réseau des Missions locales et Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO),
- les Écoles de la Deuxième Chance,
- les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et les Résidences Habitat Jeunes (RHJ),
- les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), les Centres d'Adaptation et de Redynamisation au Travail (CART)...

LES OBJECTIFS

- **Utiliser les vacances comme un outil d'insertion** : permettre aux jeunes d'acquérir des compétences transférables pour leur recherche d'emploi ou de formation (organisation, anticipation, construction et gestion d'un budget...) et de s'inscrire dans une démarche de projet,
- Utiliser **le projet vacances comme un outil ludique** pour aborder des thématiques plus larges (prévention, santé, gestion des dépenses...),
- Favoriser **l'apprentissage de l'autonomie**,
- **Inciter à la mobilité** à travers le montage et la réalisation des projets (création d'un itinéraire, lecture de plan, de carte routière, utilisation des moyens de transports...),
- Permettre le départ des **jeunes de 16 à 30 ans, tranche d'âge fortement exclue des vacances.**

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES JEUNES EN ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE

Ci-dessous sont indiqués les critères d'éligibilité des jeunes en École de la 2ème Chance et de leur éventuel accompagnant pour pouvoir bénéficier d'une bourse Parcours Vacances. **Ces critères sont cumulatifs.**

Dérogation possible pour tout séjour ne rentrant pas dans ces critères mais pour lequel une aide paraît nécessaire. N'hésitez pas à nous contacter.

BÉNÉFICIAIRES	ACCOMPAGNANT BÉNÉFICIAIRE
Jeune inscrit dans une École de la Deuxième Chance partenaire de l'opération et ayant finalisé sa période d'essai	1 seul accompagnant bénéficiaire de la bourse par jeune bénéficiaire inscrit dans l'École de la Deuxième Chance
16-30 ans	3-30 ans
Justifier obligatoirement d'un titre d'identité à jour au moment du départ	
Justifier obligatoirement d'une attestation de responsabilité civile à jour au moment du départ	
Justifier des ressources correspondant aux critères de quotient familial : QF ≤ 900€ (cf tableau ci-contre)	

Chaque bénéficiaire ne peut se voir attribuer qu'une seule bourse par an.

Attention :

- **une personne ne peut bénéficier de plus de trois bourses au total,**
- **la bourse Parcours Vacances n'est pas cumulable avec les autres aides issues de la politique sociale de l'ANCV**

Tableau de revenu fiscal de référence (RFR) pour le bénéficiaire et l'accompagnant

Le RFR est mentionné sur la dernière ligne (après les abattements) de l'avis fiscal d'imposition 2017). Pour pouvoir bénéficier de Parcours Vacances, ce RFR doit être inférieur aux sommes du tableau ci-après.

Les dossiers et les pièces justificatives ne sont pas à envoyer à Vacances Ouvertes. Vous devez les conserver pendant 3 ans dans votre structure. En cas de contrôle, ils vous seront demandés.

ATTENTION : les conditions d'attribution des Aides aux Projets Vacances sont susceptibles de changer en cours d'année, suivant les évolutions possibles des orientations de l'ANCV. Nous vous en tiendrons informés le cas échéant.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES SÉJOURS

- Séjour de 4 jours minimum et 15 jours maximum ayant lieu sur l'année civile 2018,
- Départ en autonomie sans accompagnement professionnel, ni familial,
- Séjour individuel ou collectif dans la limite de 6 personnes maximum, non bénéficiaires compris
- Départ uniquement en France et en Union Européenne,
- Part de l'ANCV < 80% du coût total du séjour (la participation du jeune doit être au minimum de 20%), et **sollicitation d'un co-financement d'un ou plusieurs organisme(s) tiers**,
- Coût du séjour strictement inférieur à 85€ par jour et par personne,
- **Facture preuve de l'effectivité du séjour.**

Nombre de parts fiscales	Revenu fiscal de référence
	Tous publics Équivalence avec le QF ≤ à 900 €
1	19 440 €
1,5	24 300 €
2	29 160 €
2,5	34 020 €
3	38 880 €
3,5	43 740 €
4	48 600 €
4,5	53 460 €
5	58 320 €
Par 1/2 part supplémentaire	4 860 €

VOTRE CALENDRIER 2018

Décembre 2017 au 30 mars 2018	Inscription en ligne
Premier semestre 2018	Information sur le nombre de bourses attribuées
	Convention signée à mettre sur l'Extranet
	Participation aux temps de rencontre : « Se lancer avec Parcours Vacances »
Avril - Mai - Juin 2018	Réception dans la structure d'une partie des Chèques-Vacances sous réserve que la convention ait été insérée sur l'Extranet Vacances Ouvertes et sous réserve de la disponibilité de l'enveloppe ANCV
28 septembre 2018	Date limite de la saisie pour APVWeb des dossiers jeunes partis jusqu'à présent
6 novembre 2018	Date limite de la saisie pour APVWeb des dossiers des jeunes dont les départs s'effectuent jusqu'au 31 décembre 2018. <i>La saisie des séjours de fin d'année doit être anticipée avant cette date</i>
Avant le 16 novembre 2018	Renvoi à Vacances Ouvertes des bourses non utilisées
Novembre- Décembre 2018	Bilan qualitatif à mettre sur l'Extranet (extrait du bilan de la structure ou bilan réalisé sur le modèle fourni dans la Boîte à outils de l'Extranet Vacances Ouvertes)
Janvier 2019	Liste des bénéficiaires signée à mettre sur l'Extranet

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE

En participant à Parcours Vacances, l'École de la Deuxième Chance s'engage à :

- **adhérer à Vacances Ouvertes** : l'adhésion est obligatoire à partir de la 2ème année de participation dans le dispositif,
- **mettre la convention de partenariat signée** sur son espace Extranet,
- **être à jour des formalités liées à Parcours Vacances les années précédentes** (saisie APVWeb, bilan qualitatif et envoi de la liste des bénéficiaires),
- **participer aux temps de rencontre** pour lesquels les personnes inscrites recevront un mail de confirmation,
- **respecter les critères d'éligibilité des jeunes et des séjours** demandés dans le cadre de Parcours Vacances, **dont la preuve de l'effectivité des séjours par le biais d'une facture.**
- **solliciter un co-financement d'un ou plusieurs organisme(s) tiers,**
- **saisir les informations en ligne avant le 28 septembre 2018** pour les départs avant la fin septembre **et avant le 6 novembre 2018** pour les départs jusqu'en décembre 2018,
- **mettre un bilan qualitatif de l'action Parcours Vacances** sur son espace extranet,
- **mettre la liste signée des bénéficiaires 2018** sur son espace Extranet.
- conserver pendant 3 ans les preuves (justificatifs de ressources, facture du séjour...)

LES ENGAGEMENTS DE VACANCES OUVERTES

Vacances Ouvertes s'engage à :

- confirmer votre inscription (demande de participation à Parcours Vacances, temps de rencontre, identifiant Extranet et mot de passe) sur votre espace porteur de projets (Extranet) de Vacances Ouvertes (à ne pas confondre avec le site APVWeb de l'ANCV),
- vous envoyer votre convention mentionnant le nombre de bourses attribuées, à faire signer par votre responsable de structure et à déposer sur votre espace Extranet,
- envoyer les bourses attribuées aux structures, sous réserve de leur mise à disposition par l'ANCV,
- assurer une permanence téléphonique afin de répondre à vos questions.

DES FORMATIONS ET OUTILS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET DES JEUNES

Vacances Ouvertes assure l'accompagnement et le soutien des structures partenaires, notamment par l'organisation de temps de rencontre, la mise à disposition d'outils de communication : affiches, plaquettes... Ainsi que des supports méthodologiques : petits guides pour préparer ses vacances, dossier jeunes...

Une permanence téléphonique est assurée afin de répondre aux questions des professionnels.

BULLETIN D'ADHÉSION 2018

À L'ASSOCIATION VACANCES OUVERTES

Je soussigné(e),

Nom du représentant : _____

Agissant en qualité de :

Fonction : _____

Dans la structure :

Nom de la structure : _____

Adresse complète : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Mail : _____

Principe de versement : une cotisation par personne morale / une adhésion par année civile

M'engage à verser la somme de :

Adhérent individuel	30 €	<input type="checkbox"/>
Adhérent associatif ou structure (municipale par ex.) portant un projet vacances	95 €	<input type="checkbox"/>
Collectivité / Organisme de protection sociale portant en son nom un projet vacances*	165 €	<input type="checkbox"/>
Membre bienfaiteur	305 €	<input type="checkbox"/>
	ou plus _____ €	

** Si la collectivité règle l'adhésion pour le compte d'autres structures (ex. centres sociaux municipaux), une adhésion de 95€ doit être réglée par structure déposant un projet vacances.*

Conformément à la charte d'adhésion de Vacances Ouvertes à laquelle ma structure adhère.

Date, Signature du Responsable et Cachet de la structure :

*Cette page est à imprimer et à renvoyer à Vacances Ouvertes
accompagnée du chèque d'adhésion ou d'une demande de mémoire :
Association Vacances Ouvertes - 14 rue de la Beaune 93100 Montreuil*

QUI CONTACTER POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?

- **Kany Niagate, chargée de mission**

01 49 72 50 36 / kniagate@vacances-ouvertes.asso.fr

- **Christelle Séguin, responsable des appels à projets**

01 49 72 50 35 / cseguin@vacances-ouvertes.asso.fr

Chiffres clés 2016

- 3000 bourses attribuées
- 178 structures soutenues
- 590 400€ en Chèques-Vacances mis à disposition

Inscrivez-vous sur notre site internet :

www.vacances-ouvertes.asso.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
AU DISPOSITIF PARCOURS VACANCES
LE 30/03/2018

ILS SOUTIENNENT LE DISPOSITIF



L'ANCV anime un réseau de partenaires (associations et organismes caritatifs et sociaux) qu'elle soutient financièrement et auxquels elle attribue des Aides aux Projets Vacances (APV) afin de financer le départ en vacances de personnes et de familles en difficulté sociale.



ASSOCIATION VACANCES OUVERTES

14 rue de la Beaune - 93100 Montreuil

Tél : 01 49 72 50 30 / Fax : 01 49 72 79 23 / bienvenue@vacances-ouvertes.asso.fr

Notre site : www.vacances-ouvertes.asso.fr